



Déclaration au CSA-FSD-SSCT de l'Aube du 18 novembre 2025

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du CSA F3SCT de l'Aube,

Nous commencerons cette déclaration par une pensée pour nos collègues décédés dans l'exercice de leurs fonctions.

Mais cette formation spécialisée de l'éducation nationale de l'Aube s'ouvre aussi aujourd'hui dans un contexte politique instable et dans un contexte budgétaire très controversé.

" 4018 postes supprimés pour 2026 ! 2 373 dans le premier degré, 1 645 dans le second degré.

Le rapporteur de la commission des finances du Sénat propose même de doubler les suppressions de postes pour atteindre 8000 ETP !

Alors que la démographie scolaire baisse, le gouvernement fait le choix de supprimer des postes plutôt que d'améliorer le taux d'encadrement, les conditions d'apprentissage et abonder les moyens de remplacement comme le préconise d'ailleurs un récent rapport sénatorial. Ce sont plus de 100 000 élèves en moins à la rentrée 2026, mais la France continuera d'avoir les classes les plus chargées de l'OCDE. Pour retrouver le taux d'encadrement de 2017, il faudrait créer des dizaines de milliers d'emplois.

La présentation du budget de l'Éducation nationale relève évidemment de choix politiques assumés plus que d'un véritable débat sur les moyens ou sur l'avenir du pays puisque selon la ministre de l'Action et des Comptes publics, la France a davantage besoin de militaires, de gendarmes et de policiers que d'enseignants. Le PLF 2026 voit un changement historique et particulièrement inquiétant alors que le budget de l'armée avec 68,4 milliards (+6,7 Mds) dépasse celui de l'Éducation nationale (64,5 milliards d'euros).

Cette logique budgétaire va aggraver l'austérité persistante : gel du point d'indice, crise d'attractivité du métier, conditions de travail dégradées et déclassement salarial des enseignants.

Pourtant, le tour d'horizon sur la question du métier de professeur dans le dernier rapport de l'enquête internationale Talis publiée en octobre 2025 pointe des professeurs plus âgés avec plus d'élèves.

L'insuffisance, voire le retard de la formation initiale comme continue, y est également soulignée alors que les enseignants français sont de plus en plus confrontés à des défis pédagogiques, technologiques et sociaux. Elles et ils sont livré.e.s à eux-mêmes face à la complexité croissante du métier alors que la diversité des élèves s'intensifie, en particulier dans le contexte de l'école inclusive.

Alors que les besoins sont toujours criants, le budget prévoit seulement 1200 créations d'emplois d'AESH, soit moins que l'an dernier (2000) et l'année précédente (3000).

De même les 50 ETP d'administratif·ves sont à des années lumières de compenser la sous-administration de l'Éducation nationale. Nul doute que nos conditions de travail et de santé vont continuer de se dégrader.

Comme en témoigne un récent rapport d'information sénatorial déposé le 11 juin 2025 par Olivier PACCAUD, les enseignants sont globalement moins absents que les autres salariés et plus de la moitié des absences des enseignants sont justifiées par des raisons de santé imputables à de mauvaises conditions de travail. Ces absences sont de plus en difficiles à remplacer faute de moyens. Le sénateur préconise donc d'améliorer significativement les conditions de travail des enseignants et de revaloriser leurs missions. La préconisation sénatoriale confirme les constats dressés par l'ensemble de nos organisations syndicales depuis des années ! Malheureusement, les prochaines rencontres de dialogue social dans notre département se limiteront à débattre d'une inéluctable réorganisation des moyens de remplacement dont l'impact est voué à l'échec faute de réels moyens supplémentaires ! La centralisation de la gestion du remplacement, l'instauration d'un jour de carence, le passage à 90 % du traitement n'ont pas enrayer l'augmentation des absences et n'ont pas contribué à une amélioration du remplacement des enseignants.

Parmi les neuf recommandations du sénateur, nous déplorons en effet que les seules mesures retenues par notre ministère soient l'élargissement des zones de remplacement pour le second degré et la suppression de certaines spécificités de remplaçants dans le premier degré.

Le projet visant à réduire le nombre de zones de remplacement dans l'académie de Reims, passant de 16 à seulement 9, suscite une grande inquiétude. Ce redécoupage drastique s'avère non seulement inadapté aux réalités géographiques et logistiques du territoire, il dégraderait aussi fortement les conditions de travail de nos collègues en zone de remplacement avec des répercussions immédiates sur leur santé et leur sécurité. C'est inadmissible !

Ces mesures ne figurent pas parmi les premières proposées par le sénateur, toutefois ce sont sans aucun doute les moins coûteuses mais aussi les moins pertinentes au regard « *d'un redéploiement partiel des effectifs d'enseignants issus de la baisse démographique des élèves pour augmenter le vivier d'enseignants remplaçants* » comme le préconise pourtant la direction générale de l'enseignement scolaire.

Cette instance est aussi l'instance de la sécurité au travail !

Lentement mais sûrement, de plus en plus de collègues témoignent de leur sentiment d'insécurité au travail (par exemple, 30 % des collègues répondant du baromètre de l'UNSA). Tous les agents de l'Etat doivent pouvoir bénéficier de la protection fonctionnelle qui leur est due par la collectivité sans qu'il ne soit nécessaire d'en faire la demande. C'est un droit statutaire qui se limite malheureusement trop systématiquement à l'octroi d'une prise en charge d'honoraires éventuels. C'est insuffisant !

Cette instance, c'est aussi l'instance de la prévention. La prévention primaire fait encore défaut.

Les situations de travail et d'exposition à l'amiante refont surface et notre département n'est pas en reste. Les situations démontrent surtout un déficit d'application des lois et règlements en matière d'information des usagers et des travailleurs. 30 ans après les premiers scandales de l'amiante, il n'est pas admissible qu'une médiatisation des situations soit nécessaire pour alerter du non-respect de la réglementation en vigueur. Nous espérons que notre département saura trouver rapidement les moyens pour contraindre toutes les collectivités propriétaires à rendre accessibles et transparents tous les diagnostiques techniques et les rapports de visite périodique. La situation des écoles de Sainte Savine tout récemment relayée par Médiapart le démontre encore aujourd'hui.

"Alors oui, comme le ministre l'a dit lui-même, à la radio, il y a quelques jours : « *La situation de l'école est extrêmement inquiétante. Les inégalités scolaires, adossées aux inégalités sociales, menacent la santé psychique et physique des élèves.* »

Mais, de quelle école parle-t-on ? De celle que l'on chérit en discours, ou de celle qu'on abandonne en actes ? Que peut-on attendre d'un ministre de l'Éducation Nationale qui évoque « *la liberté* » pour justifier le recours au privé pour ses propres enfants ?

Mais au nom de la liberté de quelques-uns, l'égalité et la fraternité sont mises à rude épreuve. Et rappelons que cette « *liberté de choix* » est surtout financée à près de 75 % par de l'argent public, sans obligation de carte scolaire, ni exigence de mixité sociale, sans aucun contrôle sérieux de l'Etat.

Les chiffres le confirment : les établissements privés accueillent deux fois plus d'élèves très favorisés que le public, et deux fois moins d'élèves défavorisés. Cette mise en concurrence organisée nourrit le séparatisme socio-scolaire et fragilise l'école publique. L'enjeu est social et politique : dans un contexte de creusement des inégalités, l'école devient de plus en plus ségrégée.

Est-il besoin de rappeler que seule une éducation commune, ouverte à l'altérité, fait nation ? Parce qu'elle seule peut faire vivre, réellement, la devise républicaine. Parce que seule une éducation commune, ouverte à l'autre, éduque à la démocratie.

À Troyes, le 18 novembre 2025